

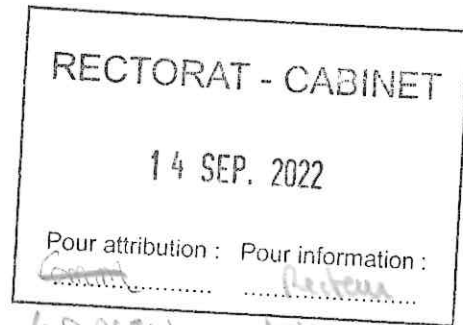


AMOPA

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Le Président national

Paris, le 12 septembre 2022



Monsieur le Recteur,

Dans le cadre de ses actions en faveur de la jeunesse et de la francophonie, l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques propose des concours et des prix relayés dans tous les départements.

Je vous fais parvenir les affiches de présentation de ces concours. Il me serait très agréable que vous puissiez les diffuser dans les établissements scolaires de votre Académie. Ces documents vous parviendront également par voie informatique et sont accessibles sur notre site internet : www.amopa.asso.fr

Je vous remercie de l'attention que porterez à cette demande et vous prie d'agréer, monsieur le Recteur, l'expression de ma haute considération.

Bien cordialement


Jean Pierre Polvent

Monsieur Richard Laganier
Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
Chancelier des Universités

Siège social : Ministère de l'Éducation nationale

Secrétariat national : 30, avenue Felix Faure - 75015 Paris

Tél. : +(33) 01 45 54 50 82 - Courriel : amopa.courriel@orange.fr - Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968



AMOPA

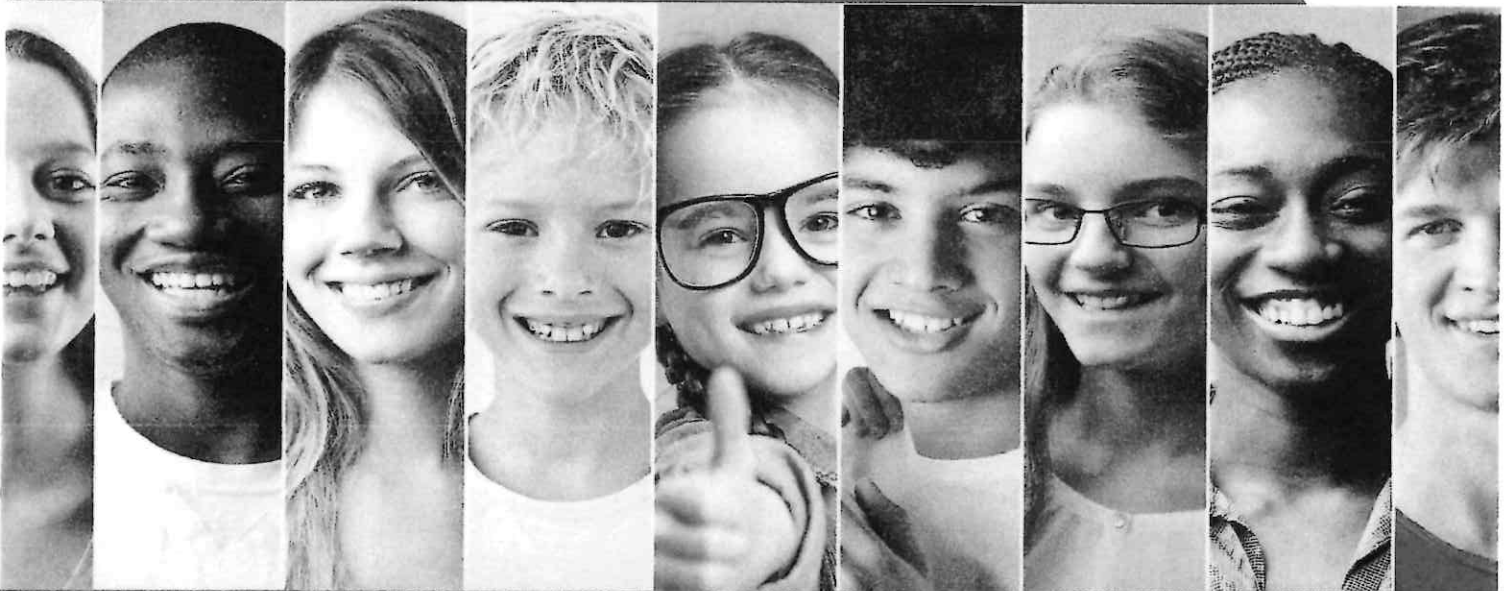
Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

CONCOURS NATIONAUX

De l'École à l'Université

2022

2023



L'AMOPA organise et propose aux jeunes en primaire, collège, lycée ou université,
de participer aux PRIX et CONCOURS suivants :

PRIX

- Imagin'Action
- Histoire
- Géographie

CONCOURS

- Plaisir d'écrire
- Plaisir de dire
- Nous l'Europe
- Arts et Maths
- Les Maths au quotidien

Toutes les informations sur : www.amopa.asso.fr
ou auprès des sections départementales



Les sections départementales, l'AMOPA nationale et les partenaires contributeurs
récompensent les lauréats nationaux à l'occasion de cérémonies solennelles



PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

Après un débat contradictoire sur les éoliennes dans ta classe, expose les différents arguments et précise quelle est ta position.

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés.

Les travaux, de deux pages au maximum, devront être réalisés en classe.
Ils pourront être dactylographiés (Times New Roman 12, .doc, .jpg, .pdf), éventuellement manuscrits.
Le jury tiendra compte de la présentation de la copie.

PRIX DE POÉSIE

Ecris, en une page, un poème sur le thème de ton choix (forme fixe ou libre).

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques.
Sur une page de garde, jointe à la copie, ils porteront en majuscules d'imprimerie, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- ⇒ Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA, pour une sélection des lauréats départementaux. La transmission peut être effectuée par messagerie électronique ou par courrier postal.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national :
amopa.courriel@orange.fr 01 45 54 50 82.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA.
Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES
avant le :

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES
(internet et postale)

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.





PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

SUJET POUR LES CLASSES de 6^{ème}, 5^{ème} :

*Vous avez vu un film
qui vous a particulièrement plu.
Pouvez-vous expliquer pourquoi ?*

SUJET POUR LES CLASSES de 4^{ème}, 3^{ème} :

*Lorsque vos parents sont exigeants
avec vous, pensez-vous qu'ils ont raison ?*

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés.

PRIX DE POÉSIE

Ecrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en quatre pages au maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix.

Le texte sera dactylographié (Times New Roman 12, .doc, .pdf, .jpg)
Sont acceptés tous les registres (fantastique, réaliste, historique, épistolaire...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques.
Sur une page de garde, jointe à la copie, ils porteront les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- ⇒ Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA, pour une sélection des lauréats départementaux. La transmission peut être effectuée par messagerie électronique ou par courrier postal.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national :
amopa.courriel@orange.fr 01 45 54 50 82.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA.
Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES:
avant le :

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES
(internet et postale)

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.





PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

Pensez-vous que la guerre soit une solution pour régler les problèmes des Etats ?

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés.

PRIX DE POÉSIE

Ecrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en cinq pages au maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix.

Le texte sera dactylographié (Times New Roman 12, Interligne simple)
Sont acceptés tous les registres (fantastique, réaliste, historique, épistolaire...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques.
Sur une page de garde, agrafée à la copie, ils porteront les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- ⇒ Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA, pour une sélection des lauréats départementaux. La transmission peut être effectuée par voie postale ou télématique
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national :
amopa.courriel@orange.fr 01 45 54 50 82.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :
Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES:
avant le :

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES
(internet et postale)

Prix nationaux : cartes-cadeaux, livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.





Assemblage linéaire ou non de volumes identiques.
Animation des surfaces par alternance de creux ou de pleins,
de formes, de couleurs ou de tailles afin de créer un dynamisme.

COLONNES Victor Vasarely

En partenariat avec la fondation Vasarely
La publication du visuel ne nous est pas autorisée.
Elle relève du droit à l'image.

Concept :

Après avoir étudié les œuvres réalisées par Victor Vasarely que l'on trouve sur différents supports de communication, les élèves sont invités à créer leur propre composition plastique en s'inspirant des œuvres COLONNES, mais sans les copier.

Objectifs visés :

- ⇒ Développer du goût pour les pratiques artistiques
- ⇒ Découvrir différentes formes d'expression artistique
- ⇒ Vivre et exprimer des émotions, formuler des choix

Modalités du concours :

Langage oral

En observant les œuvres de Victor Vasarely, les élèves s'attacheront à percevoir le "comment c'est fait" (quelles formes, quelles couleurs, quelle organisation, le rapport entre le fond et la forme ...).

Production collective

- ⇒ L'enseignant valorisera la réflexion menée en classe en proposant aux élèves de réaliser, en groupes, une production plastique en utilisant les médiums, techniques et matériaux de leur choix.
- ⇒ La classe sélectionnera au plus cinq réalisations.
- ⇒ Afin de visualiser l'effet 3D, prendre 2 ou 3 photographies de chaque production qui seront regroupées sur une feuille A4.
- ⇒ Au dos (et uniquement au dos) de la feuille, seront inscrits en capitales d'imprimerie les noms des élèves, le nom de l'élève « Ambassadeur de la classe », le niveau de la classe, le nom de l'école, ses adresses postale et internet, le nom et la signature de l'enseignant.
- ⇒ Les feuilles seront envoyées exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront au maximum deux dossiers par niveau (TPS, PS, MS, GS) au jury national afin de désigner les lauréats nationaux en joignant un bordereau d'envoi sur lequel seront inscrits le nom, les adresses postale et internet de(s) école(s) participantes.

Ces informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter d'octobre 2022

Contact : amopa.courriel@orange.fr

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :

Date de retour des productions

(délai de rigueur)

Adresse de retour

Prix nationaux : livres, ateliers créatifs, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023





Créer une production plastique

*Etablir une animation ou un code en choisissant des formes géométriques et en les associant à des couleurs et des nuances sélectionnées.
Combiner ces éléments pour créer un mouvement ou un message.*

MAJUS Victor Vasarely
En partenariat avec la fondation Vasarely
La publication du visuel ne nous est pas autorisée.
Elle relève du droit à l'image.

Concept :

Après avoir étudié les œuvres réalisées par Victor Vasarely que l'on trouve sur différents supports de communication, les élèves sont invités à créer leur propre composition plastique en s'inspirant de l'œuvre MAJUS, mais sans la copier.

Objectifs visés :

- ⇒ Découvrir les œuvres du plasticien et leurs particularités
- ⇒ Retrouver les formes géométriques et comprendre leur agencement
- ⇒ Reproduire le mouvement ou le message sur papier quadrillé
- ⇒ Créer un effet d'optique par contraste de formes et de couleurs...

Support :

- ⇒ Feuille Canson 224 g, format A4

Modalités du concours :

- ⇒ La production sera individuelle.
- ⇒ En fonction de l'âge des élèves, l'enseignant proposera de créer un mouvement et/ou un message.
- ⇒ La production pourra être réalisée à la peinture, au feutre ou à l'encre...

Au dos (et uniquement au dos) de la feuille, seront inscrits en capitales d'imprimerie le nom de l'élève, le niveau de la classe, le nom de l'école, ses adresses postale et internet, le nom et la signature de l'enseignant.

Les cinq productions sélectionnées par la classe seront envoyées exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.

Les jurys départementaux transmettront au maximum deux productions par niveau (CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et ULIS) au jury national afin de désigner les lauréats nationaux en joignant un bordereau d'envoi sur lequel seront inscrits le nom, les adresses postale et internet de(s) école(s) participante(s).

Les informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter d'octobre 2022

Contact : amopa.courriel@orange.fr

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA

Date de retour des productions

Adresse de retour

Prix nationaux : livres, ateliers créatifs, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.





Créer une production plastique

*Créer un volume donnant l'illusion d'un espace tridimensionnel dans un espace bidimensionnel.
L'animer par la déformation des lignes, par l'agencement des formes et des couleurs et par l'organisation de figures de tailles décroissantes.*

KOSKA Victor Vasarely

En partenariat avec la fondation Vasarely
La publication du visuel ne nous est pas autorisée.
Elle relève du droit à l'image.

Concept :

Après avoir étudié les œuvres réalisées par Victor Vasarely que l'on trouve sur différents supports de communication, les élèves sont invités à créer leur propre composition plastique en s'inspirant des œuvres KOSKA, mais sans les copier.

Objectifs visés :

- ⇒ Découvrir les œuvres du plasticien et leurs particularités
- ⇒ Retrouver les formes géométriques et comprendre leur agencement
- ⇒ Savoir utiliser les instruments de tracé
- ⇒ Créer un effet d'optique en jouant sur les relations de tailles, de formes et de couleurs...

Support :

- ⇒ Feuille Canson 224 g, format A4

Modalités du concours :

- ⇒ La production individuelle pourra être réalisée au choix : à la peinture, au feutre, à l'encre...

Au dos de la feuille, seront inscrits en capitales d'imprimerie le nom de l'élève, le niveau de la classe, les adresses postale et internet de l'établissement scolaire, le nom et la signature de l'enseignant.

Les cinq productions sélectionnées par la classe seront envoyées exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.

Les jurys départementaux transmettront au maximum deux productions par niveau (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, ULIS) au jury national afin de désigner les lauréats nationaux.

Les informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter d'octobre 2022

Contact : amopa.courriel@orange.fr

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA

Date de retour des productions

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES

Prix nationaux : livres, ateliers créatifs, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023





Création d'un jeu d'évasion

**Le Professeur Mathematico ne peut plus sortir de son bureau :
on lui a pris son badge et on le lui a cassé en morceaux.
Aidez-le à sortir en retrouvant les 7 morceaux de son badge.**

Sous forme d'un livret de format A5 et d'un badge format A6,
créer un jeu d'évasion où chaque énigme résolue
(un exercice de mathématiques) donne une pièce d'un puzzle.

Règles du jeu :

- Des groupes de 4 à 6 élèves seront formés.
- Le groupe inventera 7 problèmes tirés d'une situation de la vie quotidienne.
- Le travail sera présenté sous forme d'un livret et d'un badge découpé en 7 pièces.

Réalisation du livret :

Une couverture cartonnée et 2 feuilles centrales, format A4, pliées en 2.

- Première de couverture : illustration (à la manière d'un livre de mathématiques).
- Quatrième de couverture : nom des participants, de l'école, de l'enseignant, du niveau de la classe.
- Pages centrales : un problème par page, écrit au stylo et illustré (au choix : dessin, collage, outil informatique...).
- La dernière page sera dédiée aux solutions.

Le livret sélectionné par la classe, précisant le nom d'un élève « Ambassadeur de sa classe », sera envoyé, sous couvert du responsable de l'établissement, exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour une sélection des lauréats départementaux.

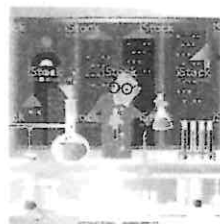
Les jurys départementaux transmettront au maximum deux dossiers par niveau au jury national afin de désigner les lauréats nationaux.

Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.
Contact : amopa.courriel@orange.fr

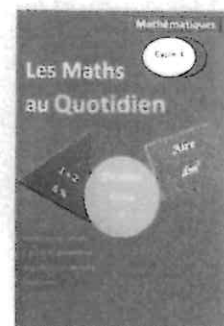
Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :

DATE DE RETOUR DES LIVRETS :
avant le :

ADRESSES DE RETOUR DES LIVRETS :



Microsoft Collection Clipart
Word 2010



Création M. Fondeville
d'après un manuel
Hachette Education

Prix nationaux : Livres, ateliers de création, séjours culturels et touristiques.
Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés lors de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.





Afin de mettre en valeur les talents des élèves, mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de dire » aux élèves de troisième. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour la réussite des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.

Les étapes au niveau de la section:

- ⇒ Chaque collège organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par la section en lien avec le thème de l'éducation citoyenne.
- ⇒ Les candidats s'expriment seuls durant 3 minutes. L'élève sélectionné représentera l'établissement lors de l'audition départementale. Sa prestation est enregistrée au format MP4.
- ⇒ Le jury créé par la section organise avant le 18 février 2023 au choix, selon les difficultés de déplacement, l'examen des enregistrements ou l'audition des lauréats des collèges qui s'expriment seuls durant 3 minutes.
- ⇒ Un seul candidat est sélectionné par le jury départemental pour concourir au niveau national.

La finale nationale :

- ⇒ Le sujet national est envoyé au président de la section qui s'est inscrite au siège.
- ⇒ Le 06 mars 2023 il le transmet au chef d'établissement du lauréat départemental en joignant l'autorisation de droit à l'image et à la voix pour un mineur qui devra être signée par le parent ou tuteur légal.
- ⇒ Le sujet national est donné sans délai au lauréat départemental qui dispose de 15 jours pour préparer sa prestation.
- ⇒ Compte tenu de ce délai la section convient d'une date entre le 21 mars et le 04 avril 2023 et d'un lieu permettant l'enregistrement de sa prestation au format MP4 d'une durée de 3 minutes.
- ⇒ La section transmet au siège l'enregistrement, au format MP4, à l'adresse « amopa.courriel@orange.fr » pour le 15 avril 2023
- ⇒ Le jury national visionnera les enregistrements vidéos et désignera le lauréat national.

Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.
Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA

DATE DE RETOUR DES ENREGISTREMENTS
avant le :

ADRESSES DE RETOUR DES ENREGISTREMENTS
(internet et postale)

Prix nationaux : Livres, ateliers de création, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023





Afin de mettre en valeur les talents des élèves, mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de dire » aux élèves de première et terminale des lycées.

Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour la réussite des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.,

Les étapes au niveau de la section :

- ⇒ Chaque lycée organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet départemental choisi par la section participante en lien avec le thème de l'éducation citoyenne.
- ⇒ Les candidats s'expriment seuls durant 5 minutes. L'élève sélectionné représentera l'établissement lors de l'audition départementale., sa prestation est enregistrée au format MP4.
- ⇒ Le jury créé par la section organise, avant le 18 février 2023, au choix selon les difficultés de déplacement, l'examen des enregistrements ou l'audition des lauréats des lycées qui s'expriment seuls durant 5 minutes sur le même sujet départemental.

La finale nationale

- ⇒ Le sujet national est envoyé au Président de la section qui s'est inscrite au siège.
- ⇒ Le 06 mars 2023 il le transmet au chef d'établissement du lauréat départemental en joignant l'autorisation de droit à l'image et à la voix signée par le candidat s'il est majeur ou par le parent ou tuteur légal s'il est mineur.
- ⇒ Le sujet national est donné sans délai au lauréat départemental.
- ⇒ Le candidat a quinze jours pour préparer sa prestation. Compte-tenu de ce délai la section convient d'une date entre le 22 mars et le 04 avril 2023 et d'un lieu permettant l'enregistrement de sa prestation au format MP4 d'une durée de 5 minutes.
- ⇒ La section transmet au siège l'enregistrement, au format MP4, à l'adresse « amopa.couriel@orange.fr » pour le 15 avril 2023, date limite de réception des vidéos.
- ⇒ Un jury national visionnera les vidéos et désignera le lauréat national.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :
Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES ENREGISTREMENTS
avant le :

ADRESSES DE RETOUR DES ENREGISTREMENTS
(internet et postale)

**Prix nationaux : Livres, ateliers de création, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023**





Classes de 4^e et 3^e

*Le Parlement européen envisage d'attribuer
un nom féminin à son hémicycle.*

*Vous êtes chargé(e) par Roberta Metsola, sa Présidente,
de proposer le nom d'une grande figure d'Europe.
Justifiez votre choix dans la lettre que vous lui remettez.*

Votre travail sera présenté sur 4 pages au maximum,
Format A4, manuscrites ou dactylographiées
(police 12 Times New Roman).
D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve
de ne pas dépasser l'équivalent d'une page.

Classes des Lycées, Post-Baccalauréat, BTS et Universités

*Selon vous, quelle femme symbolise
une conscience européenne ?
Justifiez votre choix.*

Votre texte, présenté sur 5 pages au maximum, format A4
sera dactylographié (police 12 Times New Roman).
D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve
de ne pas dépasser l'équivalent d'une page

INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être réalisés individuellement ou par groupes de deux élèves au maximum
- ⇒ Ils pourront être présentés sur papier ou sur support informatique (.doc, .pdf, .jpg).
- ⇒ L'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement, la signature et –si possible– l'adresse de messagerie du professeur y figureront de façon lisible.
- ⇒ Les 5 meilleurs travaux de chaque classe seront adressés exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour la désignation des lauréats départementaux. La date limite de transmission sera fixée par chaque section départementale.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront au plus tard le 15 mars 2023 les deux meilleurs textes par niveau à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté - 26 rue de la République - 25000 BESANCON pour la désignation des lauréats nationaux.

Pour tout renseignement, contacter :
amopadoubs@yahoo.fr

Le palmarès pourra être consulté sur le site de l'AMOPA
Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :

Ces informations seront disponibles sur le site internet national (**www.amopa.asso.fr**) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES
avant le :

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES
(internet et postale)

Les lauréats nationaux seront récompensés par
des séjours à Strasbourg, en mai 2023,
avec visites/découvertes des Institutions européennes





Jean SARRAMEA et Alice GRIOTIER

Sujets proposés, au choix :

- 1—*Une étude sur le tourisme : géographie d'une région, d'un site ou d'un espace transfrontalier. On analysera les facteurs d'attraction, l'origine des touristes, les impacts des activités sur le paysage.*
- 2—*Avec la construction européenne et la décentralisation, l'Etat n'est plus le seul acteur de l'aménagement du territoire dans lequel les collectivités locales jouent un rôle. Construisez un projet innovant d'aménagement du territoire.*
- 3—*Une étude de volcanologie prenant en compte les espaces humanisés et les risques.*

Le jury prendra en compte les dimensions humaine et culturelle. Le croisement de deux sujets est autorisé. Seront appréciés les supports cartographiques et iconographiques étayant l'argumentation.

Les travaux, rédigés en français, peuvent être individuels ou élaborés par groupes de deux élèves au maximum. Présentés sur support informatique (.doc, .pdf, .jpeg), de format A4, police 12 Times New Roman, ou sur papier, ils ne dépasseront pas dix pages.

Ils devront être authentiques et porteront, en majuscules d'imprimerie, les nom et prénom de l'élève, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.

Pour tout renseignement complémentaire, ou pour obtenir le règlement complet du concours contacter le Secrétariat national de l'AMOPA : amopa.courriel@orange.fr 01 45 54 50 82.

Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES
avant le :

15 mars 2023

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES :

A M O P A Prix de Géographie
30 avenue Félix-Faure
75015 PARIS

amopa.courriel@orange.fr





Alice-BERTHET

Sujet proposé :

Le candidat ou un groupe de candidats, seuls ou aidés de leur professeur, ira à la rencontre d'une personne à la vie remarquable :

- ⇒ Une personne de métier,
- ⇒ Une personne engagée (humanitaire, syndicalisme, vie associative, vie politique, etc...),
- ⇒ Un artiste,
- ⇒ Un intellectuel.

A la suite de cette rencontre, sera reconstitué un récit de vie en le replaçant dans le temps des événements (une histoire dans l'histoire) et en montrant en quoi cette existence est exemplaire et porteuse d'un message d'actualité pour la jeunesse.

Ce concours s'adresse aux élèves des lycées, des classes préparatoires
et aux étudiants en Histoire-Géographie de l'Université

Les travaux, rédigés en français, peuvent être individuels ou élaborés par groupes de deux élèves au maximum. Présentés sur papier et/ou sur support informatique (.pdf, .jpeg), de format A4, police 12 Times New Roman, avec interligne simple, ils ne dépasseront pas dix pages. Ils devront être authentiques et porteront, en majuscules d'imprimerie, les nom et prénom de l'élève, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.

Pour tout renseignement complémentaire, ou pour obtenir le règlement complet du concours contacter le Secrétariat national de l'AMOPA : amopa.courriel@orange.fr 01 45 54 50 82.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :
Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir de septembre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES
avant le :

15 mars 2023

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES :
(postale et internet)

AMOPA Prix d'Histoire
30 avenue Félix-Faure
75015 PARIS

Grâce à la générosité de Michel BERTHET et de ses amis,
le concours est doté de nombreux prix, attribués en fonction des décisions du jury





**Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques**



**Association française pour le développement
de l'Enseignement technique**

IMAGIN'ACTION

**PRIX 2023 DE LA MEILLEURE REALISATION
D'UN PROJET TECHNIQUE**

L'AMOPA et l'AFDET

**S'adressent à l'ensemble des élèves, des étudiants, des apprentis
du CAP à la licence professionnelle
pour conduire un projet en collaboration
avec une entreprise ou une association**

4000€

Récompenseront les meilleures réalisations

Pour réaliser votre projet, informations sur:

www.amopa.asso.fr

www.afdet.org